

Hugo Sigouin-Plasse
Chef de service
Réglementation et réclamations
Direction des affaires juridiques
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Le 7 juillet 2015

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande relative à des projets d'investissement visant
l'amélioration et le renforcement des réseaux de transmission de
l'Estrie et du Saguenay
Notre dossier : 312-00720
Dossier Régie : R-3919-2015**

Chère consœur,

Comme requis dans votre lettre du 3 juillet dernier (A-0019), nous vous communiquons les informations requises pour la planification de l'audience du 10 juillet prochain.

Temps requis pour l'adoption et la présentation de la preuve

Gaz Métro a préparé une courte présentation, en fonction des éléments énoncés par la Régie dans sa correspondance du 19 mai 2015 (A-0015). Ainsi, Gaz Métro demande à la Régie de prévoir une période de 20 minutes aux fins de cette présentation.

Par ailleurs, puisque, pour des raisons d'efficacité, l'ensemble des auteurs des rapports soumis dans le cadre du présent dossier ne sera pas présent lors de l'audience, Gaz Métro demandera à la Régie de bien vouloir verser officiellement lesdits rapports au dossier, sans autre formalité. Également, considérant l'absence de ces auteurs à l'audience, Gaz Métro retire sa demande de reconnaissance de statut d'expert à leur endroit (B-0027). Les *curriculum vitae*

de ces auteurs déposés au dossier de la Régie sous la cote B-0033, Gaz Métro-3, Document 1 (en liasse) illustrent de manière éloquente toutes les compétences et connaissances détenues par ceux-ci aux fins de la rédaction de leur rapport respectif.

Liste des témoins

- Simon Garneau, directeur, Ingénierie, gestion des actifs et géomatique
- Dave Rhéaume, directeur, Réglementation et tarification

Nous joignons à la présente les *curriculum vitae* de messieurs Garneau et Rhéaume, sous la cote Gaz Métro 3, Document 2.

Temps prévu par les participants pour contre-interroger les témoins des intervenants

En fonction de la preuve constituée en date de la présente, Gaz Métro demande à la Régie de prévoir une période de 30 minutes aux fins du contre-interrogatoire des témoins de l'ACIG.

Temps prévu pour l'argumentation

Gaz Métro demande à la Régie de prévoir une période de 45 minutes pour l'argumentation principale.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/mb

p.j.